

III

(Actes pris en application du traité UE)

ACTES PRIS EN APPLICATION DU TITRE V DU TRAITÉ UE

DÉCISION 2009/840/PESC DU CONSEIL

du 17 novembre 2009

mettant en œuvre la position commune 2007/140/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

du gouvernement et de l'administration en Iran, ainsi que de la situation des personnes et des entités concernées.

vu la position commune 2007/140/PESC du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 7, paragraphe 2, en liaison avec l'article 23, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne,

- (5) La liste des personnes et des entités visées à l'article 4, paragraphe 1, point b), et à l'article 5, paragraphe 1, point b), de la position commune 2007/140/PESC devrait être mise à jour en conséquence,

considérant ce qui suit:

DÉCIDE:

- (1) Le 27 février 2007, le Conseil a adopté la position commune 2007/140/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

Article premier

L'annexe II de la position commune 2007/140/PESC est remplacée par le texte qui figure à l'annexe de la présente décision.

- (2) Conformément à l'article 8, paragraphe 2, de la position commune 2007/140/PESC, le Conseil a procédé à un réexamen complet de la liste de personnes et des entités qui figure à l'annexe II, auxquelles s'appliquent l'article 4, paragraphe 1, point b), et l'article 5, paragraphe 1, point b), de ladite position commune.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

- (3) Le Conseil est parvenu à la conclusion que les personnes et les entités énumérées à l'annexe II de la position commune 2007/140/PESC devraient continuer à faire l'objet des mesures restrictives particulières qui y sont prévues.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

- (4) La liste des personnes et des entités devrait être modifiée afin de tenir compte des changements intervenus au sein

Fait à Bruxelles, le 17 novembre 2009.

Par le Conseil

Le président

C. BILDT

⁽¹⁾ JO L 61 du 28.2.2007, p. 49.

ANNEXE

«ANNEXE II

Liste des personnes visées à l'article 4, paragraphe 1, point b), et des personnes et entités visées à l'article 5, paragraphe 1, point b)**A. Personnes physiques**

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
1.	Reza AGHAZADEH	Né le 15.3.1949. Numéro de passeport: S4409483; valable du 26.4.2000 au 27.4.2010; délivré à Téhéran. Numéro de passeport diplomatique: D9001950; délivré le 22.1.2008, valable jusqu'au 21.1.2013. Lieu de naissance: Khoy	Ancien président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (AEOI). L'AEOI supervise le programme nucléaire de l'Iran et est visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	24.4.2007
2.	Général de brigade Javad DARVISH-VAND, Corps des gardiens de la révolution islamique		Adjoint au ministère de la défense et du soutien logistique aux forces armées (MODAFL), chargé de l'inspection. Responsable de tous les équipements et installations du MODAFL.	24.6.2008
3.	Général de brigade Seyyed Mahdi FARAH, Corps des gardiens de la révolution islamique		Directeur général de la DIO (Organisation des industries de la défense), visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	24.6.2008
4.	Dr Hoseyn (Hossein) FAQIHIAN	Adresse de la NFPC: AEOI-NFPD, P.O.Box: 11365-8486, Téhéran/Iran	Vice-président et directeur général de la Compagnie de production et d'achat de combustible nucléaire (NFPC), qui fait partie de l'AEOI. L'AEOI supervise le programme nucléaire de l'Iran et est visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU. La NFPC participe aux activités liées à l'enrichissement que l'Iran doit suspendre, à la suite de la demande formulée par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA et le Conseil de sécurité.	24.4.2007
5.	Mojtaba HAERI, ingénieur		Adjoint au MODAFL, chargé de l'industrie. Rôle de contrôle sur l'AIO et la DIO.	24.6.2008
6.	Général de brigade Ali HOSEYNITASH, Corps des gardiens de la révolution islamique		Chef du Département général du Conseil suprême de sécurité nationale. Participe à l'élaboration de la politique relative à la question nucléaire.	24.6.2008
7.	Mohammad Ali JAFARI, Corps des gardiens de la révolution islamique		Occupe un poste de commandement au sein du Corps des gardiens de la révolution islamique.	24.6.2008
8.	Mahmood JANNATIAN	Né le 21.4.1946. Numéro de passeport: T12838903	Vice-président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique	24.6.2008
9.	Said Esmail KHALILI-POUR (alias LANGROUDI)	Né le 24.11.1945. Lieu de naissance: Langroud	Vice-président de l'AEOI. L'AEOI supervise le programme nucléaire de l'Iran et est visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	24.4.2007

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
10.	Ali Reza KHANCHI	Adresse du NRC: AEOI-NFPD, P.O.Box: 11365-8486, Téhéran/Iran; Fax: (+9821) 8021412	Directeur du Centre de recherche nucléaire de l'AEOI, à Téhéran. L'AIEA continue de demander des précisions à l'Iran sur les expériences de séparation du plutonium effectuées au TNRC, et notamment sur la présence de particules d'uranium hautement enrichi (UHE) dans des échantillons prélevés dans l'environnement dans les installations de stockage des déchets de Karaj, où se trouvent des conteneurs dans lesquels sont entreposées des cibles touchées par de l'uranium appauvri utilisées lors de ces expériences. L'AEOI supervise le programme nucléaire de l'Iran et est visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	24.4.2007
11.	Ebrahim MAHMUD-ZADEH		Directeur général de Iran Electronic Industries.	24.6.2008
12.	Général de brigade Beik MOHAMMADLU		Adjoint au MODAFL, chargé de l'approvisionnement et de la logistique.	24.6.2008
13.	Anis NACCACHE		Administrateur des Barzagani Tejarat Tavanmad Saccal companies; sa société a tenté d'acquérir des biens sensibles, au bénéfice d'entités visées dans la résolution 1737 (2006).	24.6.2008
14.	Général de brigade Mohammad NADERI		Président de l'Organisation des industries aérospatiales (AIO). L'AIO a participé à des programmes sensibles iraniens.	24.6.2008
15.	Général de bridage Mostafa Mohammad NAJJAR, Corps des gardiens de la révolution islamique		Ministre de l'intérieur et ancien ministre au MODAFL, responsable de l'ensemble des programmes militaires, y compris des programmes de missiles balistiques.	24.6.2008
16.	Dr Javad RAHIQI (RAHIGHI)	Né le 21.4.1954. Selon l'ancien calendrier iranien: 1.5.1954. Lieu de naissance: Mashad	Directeur du Groupe de physique neutronique de l'AEOI. L'AEOI supervise le programme nucléaire de l'Iran et est visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	24.4.2007
17.	Ali Akbar SALEHI		Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (AEOI). L'AEOI supervise le programme nucléaire de l'Iran et est visée dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	17.11.2009
18.	Contre-amiral Mohammad SHAFI'RUZSARI		Adjoint au MODAFL, chargé de la coordination.	24.6.2008
19.	Général de brigade Ali SHAMSHIRI, Corps des gardiens de la révolution islamique		Adjoint au MODAFL, chargé du contre-espionnage, responsable de la sécurité du personnel et des installations du MODAFL.	24.6.2008
20.	Abdollah SOLAT SANA		Directeur général des installations de conversion d'uranium (UCF) d'Ispahan. Ces installations produisent le matériel d'alimentation (UF ₆) destiné aux installations d'enrichissement de Natanz. Le 27 août 2006, M. Solat Sana a été décoré par le président Ahmadinejad pour le rôle qu'il a joué dans ce contexte.	24.4.2007
21.	Général de brigade Ahmad VAHIDI, Corps des gardiens de la révolution islamique		Ministre au MODAFL et ancien vice-directeur au MODAFL	24.6.2008

B. Personnes morales, entités et organismes

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
1.	Organisation des industries aérospatiales, AIO	AIO, 28 Shian 5, Lavizan, Téhéran	L'AIO supervise la production de missiles en Iran, y compris les groupes industriels Shahid Hemmat, Shahid Bagheri et Fajr, tous visés dans la résolution 1737 (2006) du CSNU. Le président de l'AIO et deux autres hauts responsables sont également visés dans la résolution 1737 (2006) du CSNU.	24.4.2007
2.	Industries d'armement	Pasdaran Av., PO Box 19585/ 777, Téhéran	Filiale de la DIO (Organisation des industries de la défense).	24.4.2007
3.	Organisation géographique des forces armées		Considérée comme fournissant des données géospatiales pour le programme de missiles balistiques	24.6.2008
4.	Bank Melli, Bank Melli Iran (y compris toutes ses succursales) et filiales	Ferdowsi Avenue, P.O. Box 11365-171, Téhéran	Apporte ou tente d'apporter un soutien financier à des sociétés participant aux programmes nucléaire et de missiles de l'Iran ou achetant des biens destinés à ces programmes (AIO, SHIG, SBIG, AEOL, Novin Energy Company, Mesbah Energy Company, Kalaye Electric Company et DIO). La Bank Melli sert de facilitateur pour les activités sensibles de l'Iran. Elle a facilité de nombreux achats de matériels sensibles pour les programmes nucléaire et de missiles iraniens. Elle a fourni une série de services financiers pour le compte d'entités liées aux industries nucléaires et de missiles de l'Iran, y compris l'ouverture de lettres de crédit et la gestion de comptes. La plupart des sociétés précitées sont visées dans les résolutions (2006) 1737 et (2007) 1747 du CSNU. La Bank Melli poursuit ce rôle, en adoptant un comportement qui soutient et facilite les activités sensibles de l'Iran. Grâce à ses relations bancaires, elle continue à fournir un appui et des services financiers à des entités figurant sur les liste des Nations unies et de l'UE en raison de leur implication dans de telles activités. Elle agit également pour le compte et sur instruction de telles entités, y compris la Bank Sepah, souvent à travers leurs filiales et des sociétés apparentées.	24.6.2008
	a) Melli Bank plc	London Wall, 11th floor, London EC2Y 5EA, United Kingdom		
	b) Bank Melli Iran Zao	Number 9/1, Ulitsa Mashkova, Moscou, 130064, Russie		
5.	Centre de recherche sur les sciences et les technologies de la défense (DTSRC) – également connu sous l'appellation d'Institut d'enseignement pour la recherche / Moassese Amozeh Va Tahgiaghati (ERI/MAVT Co.)	Pasdaran Av., PO Box 19585/ 777, Téhéran	Chargé de la R&D. Filiale de la DIO. Le DTSRC effectue une grande partie des acquisitions au profit de la DIO.	24.4.2007

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
6.	Iran Electronic Industries	P.O. Box 18575-365, Téhéran, Iran	Filiale détenue à 100 % par le MODAFL (et donc organisation sœur de l'AIO, de l'Avlo et de la DIO). Son rôle est de fabriquer des composants électroniques pour les systèmes d'armements iraniens.	24.6.2008
7.	Forces aériennes du Corps des gardiens de la révolution islamique		Gère les stocks de missiles balistiques à courte et moyenne portée de l'Iran. Le commandant des forces aériennes du Corps des gardiens de la révolution islamique est visé dans la résolution (2006) 1737 du CSNU.	24.6.2008
8.	Khatem-ol Anbiya Construction Organisation	Number 221, North Falamak-Zarafshan Intersection, 4th Phase, Shahkrak-E-Ghods, Téhéran 14678, Iran	Groupe de sociétés détenues par le Corps des gardiens de la révolution islamique. Utilise les ressources en ingénierie du Corps des gardiens de la révolution islamique pour la construction, agissant comme contractant principal dans des projets majeurs tels que la construction de tunnels, considéré comme soutenant les programmes nucléaire et de missiles balistiques de l'Iran.	24.6.2008
9.	Université Malek Ashtar		Liée au ministère de la défense, a créé en 2003 une formation sur les missiles, en étroite collaboration avec l'AIO.	24.6.2008
10.	Industries maritimes	Pasdaran Av., PO Box 19585/ 777, Téhéran	Filiale de la DIO.	24.4.2007
11.	Mechanic Industries Group		A participé à la production de composants pour le programme balistique.	24.6.2008
12.	Ministère de la défense et du soutien logistique aux forces armées (MODAFL)	West side of Dabestan Street, Abbas Abad District, Téhéran	Responsable de la recherche dans le domaine de la défense et des programmes de développement et de production de l'Iran, y compris du soutien aux programmes nucléaire et de missiles.	24.6.2008
13.	Ministère de l'exportation de logistique de la défense (MODLEX)	P.O. Box 16315-189, Téhéran, Iran	Département "Exportations" du MODAFL et agence utilisée pour exporter des armes finies lors de transactions entre États. Selon la résolution 1747 (2007) du CSNU, le MODLEX ne devrait pas pouvoir exercer d'activités commerciales.	24.6.2008
14.	3M Mizan Machinery Manufacturing		Société écran de l'AIO, participant à des acquisitions dans le domaine balistique.	24.6.2008
15.	Compagnie de production et d'achat de combustible nucléaire (NFPC)	AEIO-NFPD, P.O.Box: 11365-8486, Téhéran/Iran	La Division de production de combustible nucléaire (NFPD) de l'AEIO est chargée de la R&D dans le domaine du cycle du combustible nucléaire, y compris la prospection, l'exploitation minière, le broyage et la conversion de l'uranium, ainsi que la gestion des déchets nucléaires. La NFPC a succédé à la NFPD, c'est-à-dire la filiale de l'AEIO chargée de la R&D dans le domaine du cycle du combustible nucléaire, y compris la conversion et l'enrichissement.	24.4.2007

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
16.	Parchin Chemical Industries		A travaillé sur des techniques de propulsion pour le programme balistique iranien.	24.6.2008
17.	Groupe des industries spéciales	Pasdaran Av., PO Box 19585/ 777, Téhéran	Filiale de la DIO.	24.4.2007
18.	Organisation des achats publics (SPO)		La SPO facilite l'importation d'armes entières. Filiale du MODAFL.	24.6.2008»